

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le maire de la commune de

certifie que l’arrêté préfectoral n° 20250715 en date du 30 avril 2025 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées non closes pour réaliser des prospections botaniques dans le cadre des missions d’intérêt général du Conservatoire botanique national du Massif central

a été affiché à la mairie.

FAIT à le